

Bénédition ou consécration de cloches

Jeanne Maltais (6255)

Les registres paroissiaux du Québec consignent les actes qui attestent des baptêmes, des mariages et des sépultures. Ils contiennent aussi des inscriptions qui renseignent sur certains rituels du clergé. Il est ainsi possible d'y relever plusieurs actes référant à la bénédiction d'objets consacrés au culte tels que les cloches.

À Québec, le 28 novembre 1757, le curé Réchier bénit la troisième cloche de la cathédrale et c'est l'intendant Bigot qui a le privilège de la nommer « Française » :

Le vingt-huit novembre mil sept cens cinquante Sept par Nous Curé de Québec soussigné a été bénite solennellement la troisième cloche de la Paroisse du poids de dix sept cens cinquante-huit livres, laquelle a été nommée française par Messire François Bigot, Intendant de Justice, Police, finances et de la Marine en la nouvelle France, représenté en cette cérémonie par M^e. François Doinc Conseiller du Roy, Lieutenant Général, Civil et Criminel au Siège de la prévôté de Québec, et la Marraine a été D^{lle} française Daigle — F. F. Réchier curé¹.

Le 20 décembre 1774 eut lieu la bénédiction de la cloche de l'église de Sainte-Anne-de-Beaupré en présence d'importants ecclésiastiques du Séminaire de Québec :

Le Vingt Décembre Mil Sept cent soixante quatorze a été bénite solennellement par Messire Hubert prêtre Supérieur du Séminaire de Québec, la cloche de cette église de Ste Anne de de Beaupré, pesant trois-cent cinquante huit livres, qui a été nommé Angélique par M^{re} Charles Bailly directeur du Séminaire qui a été parrain et de Mlle Jeanne-Angélique Hubert qui a été marraine. Ont assisté à la d^{te} Bénédiction Messire Henry-François gravé, prêtre directeur du Séminaire de Québec, M^{re} Jean-Baptiste Corbin prêtre Curé de Saint-Joachim, M^{re} Louis-Antoine Hubert, ecclésiastique du Séminaire de Québec qui tous ont signé ainsi que l'officiant, le parrain, la marraine et nous Curé².
J. Angélique Hubert Hubert P^{re}
Charles François Bailly p^{re}
Gravé P^{re} L. A. Hubert ecl.
J. B. Corbin P^{re} P. R. Hubert P^{re} Curé

Le 4 août 1889, les registres paroissiaux de Tadoussac font mention de l'acte de bénédiction de la cloche de l'église de la mission de Saint-Firmin. Dans ce cas précis, on note la présence de plusieurs parrains et marraines. La cloche reçoit alors plusieurs noms tous associés aux marraines.

Le quatrième jour d'août de l'année mil huit cent quatre vingt neuf, nous soussigné, évêque de diocèse de Chicoutimi, avons béni, avec les solennités prescrites, une cloche pour l'Église de St-Firmin, mission de Tadoussac, du poids de trois cent neuf livres. Cette cloche a reçu les noms de Marie, Louise, Malthilde, Céline

ont été présents quelques membres du clergé qui ont signé avec nous, ainsi que quelques-uns des parrains et marraines, aussi un très grand nombre de fidèles.

Fait à St-Firmin, le quatrième jour du mois d'août de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Ont été parrains et marraines :

*M. M. F. H. O'Brien et sa femme, François Bourgoing et sa femme,
 Eugène Boulanger et sa femme, Alfred Vaillancourt et sa femme,
 Laurent Tremblay et sa femme, Hubert Tremblay et sa femme,
 François Boulianne et sa femme, Michel Dufour et sa femme,
 François Dufour et sa femme, Pitre Poitras et sa femme,
 Joseph Gaudreault et sa femme, Jimmy Ouellet et sa femme,
 Auguste Gaudreault et sa femme, Gabriel Boulianne et sa femme.
 O.E. Matthieu p^{re}, J. E. Lemieux p^{re}, Ls Gagnon p^{re}, & don Paradis N^o.*

Traditionnellement, la cloche recevait les prénoms des principaux donateurs qui agissaient aussi comme parrains et marraines. Ces donateurs, généralement des notables, jouaient un rôle important dans leur communauté.

Le rituel de bénédiction des cloches

Avant d'être utilisées par les représentants de l'Église, les cloches doivent être consacrées ou du moins bénites selon un rituel précis. Dès lors, elles doivent être traitées avec tous les

1. *Généalogie Québec: le site de généalogie sur l'Amérique française*, La Prairie, Institut généalogique Drouin, ©2016, www.genealogiequebec.com/.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

soins réservés aux objets sacrés⁴. Dans son livre *Les cloches d'église du Québec*, François Mathieu nous renseigne sur l'origine de ce rituel⁵:

La raison de bénir ou de consacrer des cloches a été formulée, en 1536, au concile provincial de Cologne (cf. Concilia Germaniae, t. vi, Cologne, 1765, p. 295 pars 9, c.xiv). On y lit que les cloches sont bénites pour devenir les trompettes de l'Église militante qui appellent le peuple à se réunir dans le temple pour entendre la parole de Dieu. Le clerc annonce le matin la miséricorde de Dieu et la nuit la vérité [...]. Les démons sont effrayés par le son des cloches, terrifiés par les prières et finissent par lâcher prise. Quand ils ont été écartés, les biens, les esprits et les corps des croyants sont sauvés, les armées ennemies et toutes leurs embûches sont repoussées, le fracas de la grêle, les tourbillons de la bourrasque et la violence des tempêtes sont retenus, les tonnerres menaçants de la foudre sont apaisés, le souffle des vents est contenu, les esprits des orages et les puissances de l'air sont renversés.

M^{re} de Saint-Vallier, dans son *Rituel du diocèse de Québec*, souligne les raisons pour lesquelles on bénit les cloches⁶.

On bénit les Cloches pour les consacrer au Service de Dieu, & en faire comme des trompettes pour appeler les Fidèles à l'Office Divin. Elles sont des signes pour les avertir de penser à Dieu, & pour les inviter à chanter ses louanges. [...] Il est nécessaire de faire connoître au peuple, que ce n'est pas un Baptême, quoy qu'on donne aux Cloches le nom d'un Saint; mais seulement pour les distinguer par le nom du Saint sous l'invocation duquel on les offre à Dieu.

Comme le précise le *Rituel du diocèse de Québec*, l'acte de bénédiction d'une cloche n'est pas un acte de baptême, malgré la présence de plusieurs éléments similaires: une date, un ou plusieurs noms de « baptême », le nom des parrains et marraines ainsi que celui du ou des prêtres officiants. En fait, il n'y manquerait que la date de naissance [ou de la fonte?] et le nom des parents [des ouvriers artisans?].

Le livre *Discipline diocésaine*, publié en 1937, trace le portrait du rituel entourant la bénédiction d'une cloche⁷:

Les cloches destinées au culte doivent être consacrées ou bénites avec les cérémonies et formules déterminées par l'Église. Pour la consécration, c'est-à-dire la bénédiction qui comporte des onctions, on suit le rite du Pontifical. Ce rite est obligatoire pour les cloches des églises consacrées, et il doit être employé, autant que possible, pour toutes les cloches destinées

à un usage liturgique. Un prêtre qui a été délégué pour bénir des cloches selon le rite du Pontifical doit faire les onctions. [...] Quand après avoir été délégué pour bénir une cloche pour telle église, le prêtre constate qu'il y a plusieurs cloches, il peut présumer avoir l'autorisation de les bénir toutes; [...] Les offrandes faites à l'occasion d'une bénédiction de cloche doivent être mises parmi les recettes extraordinaires de la fabrique et être mentionnées dans les comptes de l'année (V.n.340).

Quelques usages des cloches bénites

L'usage des cloches relève strictement de l'autorité ecclésiastique. En voici quelques exemples:

- Appeler les fidèles aux différents offices religieux tels que: messes basses ou chantées, vêpres du dimanche, offices publics du mercredi des Cendres ainsi que de la vigile de la Pentecôte;
- Sonner l'Angélus trois fois par jour;
- Signaler le début du carême et l'ouverture du temps de la communion pascale;
- Accompagner toute procession solennelle telle que celles de la Chandeleur et des Rameaux;
- Annoncer un baptême ou un mariage;
- Annoncer un décès et des funérailles: c'est le glas.

On pouvait aussi entendre les cloches à l'occasion d'un événement non religieux avec l'autorisation du clergé, sauf en cas d'urgence où le curé devait user de son bon sens. C'est ainsi que les cloches sonnaient pour avertir le peuple de l'imminence d'une catastrophe telle qu'une inondation ou un incendie; ou encore, et selon la croyance de l'époque, pour détourner l'orage ou la foudre de la région en chassant de l'air les démons qui en étaient la cause. Durant les deux grandes guerres, le tintement des cloches prévenait les jeunes gens de l'arrivée imminente d'agents de la conscription⁸. À l'occasion des fêtes pascales, les cloches se taisaient à compter du Jeudi saint et s'envolaient vers Rome jusqu'au Samedi saint. Enfin, une légende raconte que les anges prêteraient leurs ailes aux cloches afin de leur permettre de faire le voyage vers Rome pour rendre visite au pape⁹.

Le *Rituel du diocèse de Québec* impose les restrictions suivantes aux curés:

Les Cloches par leur bénédiction sont mises au rang des choses sacrées, en sorte qu'on ne les doit sonner qu'avec modestie, & dans un esprit de religion, & qu'on ne peut les employer sans sacrilège à des usages profanes. C'est pourquoi les Curez auront soin, autant qu'ils pourront, de corriger les abus qui se glissent trop ordinairement dans la sonnerie des Cloches. Ils empêcheront qu'elles soient sonnées pour des assemblées de Ville, pour des réceptions

4. MATHIEU, François. *Les cloches d'église du Québec, sujets de culture*, Québec, Édition du Septentrion, 2010, p. 43.

5. *Ibid.*, p. 41.

6. M^{re} de Saint-Vallier. *Rituel du diocèse de Québec*, Paris, Simon Langlois, 1703, p. 534–535.

7. VILLENEUVE, S. Em. Rodrigue, O.M.I. *Discipline diocésaine*, Québec, L'Action Catholique, 1937, p. 122–123.

8. MATHIEU. *Op. cit.*, p. 42.

9. MATHIEU. *Op. cit.*, p. 44.

de personnes considérables; mais seulement suivant l'esprit de l'Église, l'ordre des Supérieurs, & les Ordonnances Synodales de ce diocèse. Les Curez ne souffriront jamais qu'on sonne les Cloches avec excès, qu'elles soient employées à faire un carillon de chansons profanes, mondaines et dissolues¹⁰.

Les premiers fondeurs de cloches en Nouvelle-France

Selon Léonard Bouchard, les premières traces de fonte de cloches datent de 1664: «Témoignage de l'abbé B. de la Tour» dans ses *Mémoires sur la vie de M^{sr} de Laval*, p. 172

Sur la fin de l'année 1664, M. l'Évêque fit la bénédiction des trois premières cloches qui jusque là n'avait¹¹ eu que quelques clochettes; ces cloches furent fondues au Canada¹².

Pierre-Georges Roy élabore davantage sur le sujet¹³: *C'est la Vénérable Sœur Marguerite Bourgeoys qui nous révèle que sous le régime français on fondait des cloches au Canada. M. Noël Fauteux cite la note suivante tirée des «Récits» de Marguerite Bourgeoys:*

La cloche de l'église de Bonsecours (à Montréal) a été fondue à Québec. Monsieur Souart a payé la façon; la fonte est d'une petite cloche cassée et d'un canon cassé que j'avais obtenu de M. de Maisonneuve. Elle pèse quelque peu moins de cent livres.

Cette note de Marguerite Bourgeoys date de 1658 ou peu après. Elle ne nous dit pas cependant le nom du fondeur québécois qui fabriqua la cloche de Notre-Dame de Bonsecours. Mais Mgr Amédée Gosselin nous apprend qu'en 1664 Jean Hamonnet ou Amounet, avec l'aide de serrurier Charles Philippeau, coula les trois cloches de l'église paroissiale de Québec qui furent bénites peu après par Mgr de Laval. Le cuivre, l'étain etc. qui servirent à la fabrication de ces petites cloches avaient été recueillis chez les particuliers. Mgr Gosselin nous dit même le prix payé à MM. Hamounet et Philippeau: trois cents livres. Ces cloches devaient être fort petites si on en juge par le prix payé aux fondeurs. Hamounet dut retourner en France, car on perd ses traces peu après. Hamounet n'aurait-il pas été le fondeur de la petite cloche commandée par la Sœur Bourgeoys?

Mgr Amédée Gosselin signale trois autres fondeurs de cloches du régime français, Pierre Latour, René Chevalier, et Étienne Simoneau tous trois établis à Beauport. En 1713, le maître fondeur Latour coula quatre cloches, la première pour l'église de Boucherville, la deuxième pour la chapelle

Notre-Dame de Bonsecours de Montréal, la troisième pour la chapelle de la mission de Saint-François, et la quatrième pour l'église de Saint-Nicolas. Trois ans plus tard, en 1716, le même Latour coula une cloche de 1800 livres pour l'église cathédrale de Québec. René Chevalier, lui répara ou refondit, en 1746, la cloche brisée de l'église du Cap-Santé. Quelques années plus tard, le même Chevalier rendit un semblable service à l'église de Saint-Augustin de Portneuf. Il répara une cloche brisée et il reçut pour ses services une somme de 590 livres. Cette somme comprenait l'achat du matériel nécessaire à la réparation. Enfin c'est Étienne Simoneau qui, en 1757, fabriqua une cloche destinée à l'église de Beauport.

Le *Rituel du diocèse de Québec* énumère quelques règles concernant la fonte des cloches:

L'on doit empêcher qu'on ne fasse la fonte des Cloches dans L'Église & dans le Cimetière. On ne doit pas permettre qu'on y grave quelque chose de profane, qui resente l'antiquité Payenne, ni même des Armoiries, & c. mais seulement une Croix. Un Mystère de N.S. L'image du Saint Patron de la paroisse, ou du Saint ou Sainte, dont la Cloche portera le nom, ou quelque autre chose de saint¹⁴.

Quelques faits intéressants

- La **campanologie** (du latin *campana* signifiant cloche) est l'étude des cloches, clochettes et carillons, ainsi que l'étude du répertoire musical, des usages et traditions qui y sont associés.
- La plus ancienne cloche d'église connue est celle de Pise, en Italie. On peut lire dessus MCMXVII (1117)¹⁵.
- La cloche la plus célèbre est Big Ben, cloche de la pendule de la Chambre des Communes à Londres qui sonne les heures et dont il existe une réplique à la Tour de la Paix à Ottawa. [...] C'est la cloche que l'on entend le plus souvent sur les ondes du monde¹⁶.
- À Berthierville, les cloches de la paroisse Sainte-Geneviève furent bénites successivement en 1766, 1783, 1815 et 1901. La deuxième, du nom de Catherine, fut bénite de nouveau par le chanoine E. Dumontier en 1983, pour célébrer ses deux siècles d'existence¹⁷.
- La *Marguerite-Michel* de l'église à Saint-Denis-sur-Richelieu avertit les patriotes, dont Louis-Joseph Papineau et Wolfred Nelson, de l'arrivée imminente des troupes britanniques en provenance de Sorel. Le sacristain Édouard Lussier sonna les cloches malgré le désaccord du curé Demers. Ce qui permit le rassemblement de 250 patriotes qui livrèrent et gagnèrent cette première bataille contre les Anglais¹⁸.

10. M^{sr} de Saint-Vallier. *Op. cit.*, p. 536.

11. On fait référence à la paroisse de Notre-Dame-de-Québec.

12. BOUCHARD, Léonard. *Le Québec et ses cloches*, Québec, Éditions de L'Airain, 1990, p. 100.

13. ROY, Pierre-Georges. *Toutes petites choses du Régime français*, Québec, Éditions Garneau, vol. 2, 1944, p. 228–229.

14. M^{sr} de Saint-Vallier. *Op. cit.*, p. 536

15. BOUCHARD. *Op. cit.*, p. 248.

16. *Ibid.*, p. 248.

17. MATHIEU. *Op. cit.*, p. 70.

18. MATHIEU. *Op. cit.*, p. 90.

- Le 7 avril 1924 en la paroisse de Saint-Edmond, à Montréal, on procéda à la bénédiction de 18 cloches¹⁹.
- Des cloches de la cathédrale de Cologne en Allemagne ont été fabriquées avec les canons dérobés aux Français²⁰.
- On mesure la grosseur d'une cloche au nombre d'hommes nécessaires pour les mettre en branle. Par exemple, à la cathédrale de Canterbury à Londres, il fallait 24 hommes

19. BOUCHARD. *Op. cit.*, p. 254.

20. *Ibid.*, p. 261.

pour sonner la plus grosse cloche et 63, pour l'ensemble des cinq cloches²¹.

- Le 23 juillet 1759, les bombes incendiaires lancées sur Québec réduisirent les cloches de la cathédrale Notre-Dame-de-Québec en une masse informe²².

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse :

jeanne_maltais@hotmail.com



21. *Ibid.*, p. 261.

22. *Ibid.*, p. 247.